

Pour cela, la Fondation s'appuie, d'une part, sur l'aide apportée par l'Etat et, d'autre part, sur ses moyens propres.

La Fondation du Bénévolat, association nationale, présente tous les gages de sérieux et de pérennité permettant d'envisager cette action pour les années à venir sans que cela n'engage en quoi que ce soit, financièrement, la Ville de Laragne-Montéglin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Bénévolat afin de permettre la prise en charge gratuite par la Fondation d'une assurance responsabilité civile couvrant les bénévoles qui agissent individuellement ou collectivement dans le cadre d'activités organisées ou reconnues par la collectivité comme étant d'utilité municipale (Médiathèque notamment).

PRODUITS IRRECOUVRABLES

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur des titres dont le produit s'élève à

- 250,22 € pour l'état du 31 mars 2009 ;
- 129,25 € pour l'état du 9 avril 2009 ;
- 40,25 € pour l'état du 9 avril 2009 ;
- 11,29 € pour l'état du 9 avril 2009 ;
- 260,10 € pour l'état du 6 avril 2009 ;
- 259,23 € pour l'état du 9 avril 2009 ;

TRANSFORMATION DE POSTE

Le Conseil Municipal décide de transformer, à compter du 1er mai 2009, un poste d'attaché à temps complet en poste d'attaché principal à temps complet.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

M. Michel JOANNET, M. Jean-Marc DUPRAT, M. Pierre SEINTURIER, Mme Martine GARCIN, Mme Henriette MARTINEZ et Mme Pascale SILVE ont déposé une requête au Tribunal Administratif de Marseille visant à l'annulation de la décision d'embauche d'un agent contractuel par la commune le 13 janvier 2009, et visant à l'annulation de toutes les délibérations prises lors du Conseil municipal du 30 janvier 2009, de par la présence de cet agent lors de cette séance.

Par 17 voix pour :

M. TRUPHEME, Mme MAFFREN, MM JOUVE, ROCHE, REYNIER, Mme MEISSIMILLY, MM JACOB, AUBRY, Mle CAVALLI, MM BERCHAUD, FELL, CHOC, Mme LAMBERT, M. TOSCANO, Mme ILLY, M. CLARES, Mme MICHELENA

et 6 abstentions :

MM JOANNET, SEINTURIER, Mme GARCIN, M. DUPRAT, Mmes MARTINEZ et SILVE,

le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre dans cette affaire .

**AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT
DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U.)**

A'unanimité le Conseil Municipal décide d'accepter que les familles qui le souhaitent puissent régler par chèque emploi service universel préfinancé (CESU), les services de gardes d'enfants de la commune : crèche, garderies périscolaires.

**MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 11 JUILLET 2008
RELATIVES A DES DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU**

Par délibérations en date du 11 juillet 2008, visées par la Préfecture des Hautes-Alpes le 17 juillet 2008, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau pour mener à bien différents projets :

- remplacement d'un biodisque de la station d'épuration,
- réalisation de canalisations chemin du Paroi
- réalisation de travaux de bétonnage du fond des lagunes de la station d'épuration

Il s'avère que les libellés des délibérations doivent être complétés. A l'unanimité le Conseil Municipal, autorise le Maire à rajouter un paragraphe au texte des délibérations citées ci-dessus.

Fait à Laragne, le 24 avril 2009

Le Maire,

Auguste TRUPHEME

COMPTE RENDU AFFICHE LE